



DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 AVRIL 2023

Tout actionnaire peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour avant la réunion, soit jusqu'au 13 avril 2023, demander l'envoi des documents et renseignements légaux complémentaires.

Si vous souhaitez recevoir ces documents, veuillez nous retourner le présent formulaire à l'adresse suivante :

Uptevia, Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex

qui vous fera parvenir ces pièces, à l'exception de celles annexées à l'avis de convocation.

Je soussigné(e) ☐ M. ☐ Mme

Nom :

Prénom :

Adresse :

Propriétaire de : actions(s) nominative(s)

..... actions(s) au porteur inscrite(s) en compte chez :

.....¹

demande l'envoi, à l'adresse ci-dessus :

☐ des documents ou renseignements visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce ;

☐ du document d'enregistrement universel 2022

☐ en français,

☐ en anglais.

NOTE IMPORTANTE : la présente demande n'est à renvoyer, datée et signée, que si l'actionnaire entend se prévaloir des dispositions réglementaires citées. Le présent formulaire peut constituer une demande générale pour toutes les Assemblées, si l'actionnaire le précise.

Fait à :, le :2023

(signature)

1. Joindre obligatoirement une attestation d'inscription en compte.

Le document d'enregistrement universel comprend le rapport de la gérance, les comptes consolidés, les comptes annuels, le tableau des affectations de résultat précisant notamment l'origine des sommes dont la distribution est proposée, le rapport du Conseil de surveillance, le rapport du président du Conseil de surveillance, les rapports des commissaires aux comptes, le rapport financier annuel 2022 et la déclaration de performance extra-financière. Ces documents, complétés par les renseignements contenus dans la présente brochure d'avis de convocation et le formulaire de participation, constituent les informations prévues aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

Ces documents sont disponibles sur le site Internet de la société : <https://finance.hermes.com/fr/assemblees-generales>

